

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juin 2010

CP 10/06-30

L'an deux mil dix, le 21 juin à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Massip et Moignard.

AVENIR ENTREPRISE

**APPEL A PROJET MIDI-PYRENEES NUMERIQUE
RESORPTION DES ZONES BLANCHES ADSL**

Communes d'implantation	Maîtrise d'ouvrage
Nègrepelisse Bruniquel	Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron
Bessens	Commune de Bessens
Lauzerte	Commune de Lauzerte
La Salvetat-Belmontet	Commune de La Salvetat-Belmontet
Puygaillard-de-Quercy	Commune de Puygaillard-de-Quercy

Par délibération en date du 29 novembre 2004, l'Assemblée Départementale a approuvé la mise en place d'une politique en faveur du « haut débit », qui représente un atout majeur pour les entreprises mais aussi pour les particuliers.

L'objectif de cette politique est de fournir aux entreprises du très haut débit grâce au déploiement d'un réseau de fibre optique, et aux particuliers du haut débit en augmentant le taux d'accessibilité à l'ADSL.

Concernant les particuliers et le déploiement de l'ADSL, nous avons, dans un premier temps, signé une convention avec France Télécom. Celle-ci a permis d'aboutir, début 2006, à un taux de couverture à l'ADSL de 94 % de la population de notre département.

Afin d'apporter une réponse aux 6 % de population inéligible à l'ADSL, nous avons décidé, par délibération des 21 et 22 février 2008, d'intervenir en partenariat avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour desservir les communes dites en « zones blanches ADSL ».

Ce partenariat, intitulé « Appel à projets Midi-Pyrénées Numérique », permet au Département de financer la mise en place de réseaux à haut débit dans les zones blanches ADSL des communes de moins de 10 000 habitants. Nous avons d'ailleurs prolongé ce partenariat jusqu'au 30 juin 2010 lors de la DM2 de 2009.

Notre participation, complémentaire à celle de la Région, permet d'octroyer, aux communes ou intercommunalités porteuses de projets de réseau à haut débit, une subvention d'un montant de 20 % du total HT des travaux, plafonnée à 15 000 € par commune.

* * * * *

Dossier n° 1 : Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron
Opérateur choisi : ALSATIS

La Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, qui agit pour le compte de 7 communes a choisi de porter un projet destiné à desservir 2 de ses communes (Bruniquel et Nègrepelisse) en haut débit. Ce projet s'inscrit dans la démarche de l'appel à projets « Midi-Pyrénées Numérique », lancé en partenariat entre le Département et la Région.

Le nombre d'habitants et les taux de couverture en ADSL des communes concernées sont les suivants :

Communes	Nombre d'habitants (Population légale 2007)	Taux de couverture en ADSL
Bruniquel	606	88%
Nègrepelisse	4 727	97%

Ainsi, après avoir cartographié les zones blanches de l'ADSL de ces deux communes, validé le besoin de la population en matière d'accès au haut débit, consulté les opérateurs de télécommunication, la communauté de communes a lancé un marché de travaux en vue de s'équiper d'un réseau à haut débit en utilisant la technologie WIFI et WIMAX.

Je vous rappelle que la technologie WIFI et WIMAX permet d'obtenir une qualité de service et des tarifs d'abonnements équivalents à ceux généralement pratiqués avec l'ADSL.

Au terme d'une mise en concurrence, la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron a choisi de retenir l'opérateur Alsatis pour réaliser son réseau à haut débit et ainsi, desservir les 106 demandeurs.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il concourt à la mise en place d'un réseau de télécommunications à haut débit dans les zones blanches de l'ADSL,
- le porteur de projet est une communauté de communes,
- les communes concernées comptent moins de 10 000 habitants chacune.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de **24 500 € HT** réparti comme suit :

	Montant en € HT
Infrastructures passives et actives	
Tranche ferme	12 138,00 €
Installation du réseau	
Tranche ferme	12 362,00 €
TOTAL en € HT	24 500,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Avec un taux maximum de 80 % de subvention, le plan de financement est le suivant :

	Montant en € HT
Europe – FEDER (30% avec un minimum de 6 000€)	7 350,00 €
Région (30 % dans la limite de 15 000 € par commune)	7 350,00 €
Conseil Général (20 % dans la limite de 15 000 € par commune)	4 900,00 €
Autofinancement	4 900,00 €
TOTAL en € HT	24 500,00

Dossier n°2 : Commune de Bessens

Opérateur choisi : E-TERA

La commune de Bessens, 1 130 habitants (population légale 2007), dont le taux de couverture à l'ADSL est de 84%, a choisi de s'inscrire dans l'appel à projet Midi-Pyrénées Numérique.

Après avoir cartographié ses zones blanches de l'ADSL, validé le besoin de la population et des entreprises situées sur son territoire en matière d'accès au haut débit, consulté les opérateurs de télécommunication, la commune a lancé un marché de fourniture de services afin de s'équiper d'un réseau à haut débit en utilisant la technologie Wifi et Wimax.

Dans le cadre de ce marché, la commune assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures passives (poteaux, supports d'antennes et coffrets d'alimentation électrique). L'opérateur retenu prend à sa charge la fourniture des équipements actifs (antennes).

Au terme de la procédure de marché, la commune de Bessens a retenu l'opérateur **E-TERA** pour réaliser la desserte en haut débit du territoire et ainsi, desservir les entreprises et les foyers qui étaient demandeurs, soit près de 40 foyers.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est donc éligible dans la mesure où :

- il concourt à la mise en place d'un réseau de télécommunications à haut débit dans les zones blanches de l'ADSL,
- le porteur de projet est une commune,
- la commune compte moins de 10 000 habitants.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de **8 000 € HT** réparti comme suit :

	Montant en € HT
Infrastructures passives (fourniture et pose des poteaux et supports d'antennes - alimentation électrique - pose des antennes)	8 000,00 €
Infrastructures actives (fourniture des antennes)	Pris en charge par l'opérateur
TOTAL en € HT	8 000,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

La Région a décidé que, dans le cadre d'un marché de fourniture de services, elle se substituerait aux crédits européens FEDER. Elle interviendra donc à hauteur de 60% sur ce projet.

Le plan de financement est donc le suivant :

	Montant en € HT
Région (60 % dans la limite de 15 000 €)	4 800,00 €
Conseil Général (20 % dans la limite de 15 000 €)	1 600,00 €
Autofinancement	1 600,00 €
TOTAL en € HT	8 000,00 €

Dossier n°3 : Commune de Lauzerte **Opérateur choisi : ALSATIS**

La commune de Lauzerte, 1 535 habitants (population légale 2007) dont le taux de couverture à l'ADSL est de 95%, a choisi de s'inscrire dans l'appel à projets Midi-Pyrénées Numérique.

Après avoir cartographié ses zones blanches de l'ADSL, validé le besoin de la population et de ses entreprises situées sur son territoire en matière d'accès au haut débit, consulté les opérateurs de télécommunication, la commune a lancé un marché de fourniture de services afin de s'équiper d'un réseau à haut débit en utilisant la technologie Wifi et Wimax.

Dans le cadre de ce marché, la commune assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures passives (poteaux, supports d'antennes et coffrets d'alimentation électrique). L'opérateur retenu prend à sa charge la fourniture des équipements actifs (antennes).

Au terme de la procédure de marché, la commune de Lauzerte a retenu l'opérateur pour réaliser la desserte en haut débit du territoire et ainsi, desservir les entreprises et les foyers qui étaient demandeurs, soit près de 40 foyers.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est donc éligible dans la mesure où :

- il concourt à la mise en place d'un réseau de télécommunications à haut débit dans les zones blanches de l'A.D.S.L.,
- le porteur de projet est une commune,
- la commune compte moins de 10 000 habitants.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de **11 315,56 € HT** réparti comme suit :

	Montant € HT
Infrastructures passives (fourniture et pose des poteaux et supports d'antennes - alimentation électrique - pose des antennes)	11 315,56 €
Infrastructures actives (fourniture des antennes)	Pris en charge par l'opérateur
TOTAL en € HT	11 315,56 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

La Région a décidé que, dans le cadre d'un marché de fourniture de services, elle se substituerait aux crédits européens FEDER. Elle interviendra donc à hauteur de 60% pour ce projet.

Le plan de financement est donc le suivant :

	Montant en € HT
Région (60 % dans la limite de 15 000 €)	6 789,00 €
Conseil Général (20 % dans la limite de 15 000 €)	2 263,00 €
Autofinancement	2 263,56 €
TOTAL en € HT	11 315,56 €

Dossier n°4 : Commune de La Salvetat-Belmontet

Opérateur choisi : E-TERA

La commune de La Salvetat-Belmontet, 581 habitants (population légale 2007) dont le taux de couverture à l'ADSL est de 81%, a choisi de s'inscrire dans l'appel à projets Midi-Pyrénées Numérique.

Après avoir cartographié ses zones blanches de l'ADSL, validé le besoin de la population et de ses entreprises situées sur son territoire en matière d'accès au haut débit, consulté les opérateurs de télécommunication, la commune a lancé un marché de fourniture de services afin de s'équiper d'un réseau à haut débit en utilisant la technologie Wifi et Wimax.

Dans le cadre de ce marché, la commune assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures passives (poteaux, supports d'antennes et coffrets d'alimentation électrique). L'opérateur retenu prend à sa charge la fourniture des équipements actifs (antennes).

Au terme de la procédure de marché, la commune de La Salvetat-Belmontet a retenu l'opérateur **E-TERA** pour réaliser la desserte en haut débit du territoire et ainsi, desservir les entreprises et les foyers qui étaient demandeurs, soit près de 30 foyers.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est donc éligible dans la mesure où :

- il concourt à la mise en place d'un réseau de télécommunications à haut débit dans les zones blanches de l'A.D.S.L.,
- le porteur de projet est une commune,
- la commune compte moins de 10 000 habitants.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de **16 300 € HT** réparti comme suit :

	Montant € HT
Infrastructures passives (fourniture et pose des poteaux et supports d'antennes - alimentation électrique - pose des antennes)	16 300,00 €
Infrastructures actives (fourniture des antennes)	Pris en charge par l'opérateur
TOTAL en € HT	16 300,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

La Région a décidé que, dans le cadre d'un marché de fourniture de services, elle se substituerait aux crédits européens FEDER. Elle interviendra donc à hauteur de 60% pour ce projet.

Le plan de financement est donc le suivant :

	Montant en € HT
Région (60 % dans la limite de 15 000 €)	9 780,00 €
Conseil Général (20 % dans la limite de 15 000 €)	3 260,00 €
Autofinancement	3 260,00 €
TOTAL en € HT	16 300,00 €

Dossier n°5 : Commune de Puygaillard-de-Quercy

Opérateur choisi : ALSATIS

La commune de Puygaillard-de-Quercy, 310 habitants (population légale 2007) dont le taux de couverture à l'ADSL est de 78%, a choisi de s'inscrire dans l'appel à projets Midi-Pyrénées Numérique.

Après avoir cartographié ses zones blanches de l'ADSL, validé le besoin de la population et de ses entreprises situées sur son territoire en matière d'accès au haut débit, consulté les opérateurs de télécommunication, la commune a lancé un marché de fourniture de services afin de s'équiper d'un réseau à haut débit en utilisant la technologie Wifi et Wimax.

Dans le cadre de ce marché, la commune assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures passives (poteaux, supports d'antennes et coffrets d'alimentation électrique). L'opérateur retenu prend à sa charge la fourniture des équipements actifs (antennes).

Au terme de la procédure de marché, la commune de Puygaillard-de-Quercy a retenu l'opérateur **ALSATIS** pour réaliser la desserte en haut débit du territoire et ainsi, desservir les entreprises et les foyers qui étaient demandeurs, soit près de 30 foyers.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est donc éligible dans la mesure où :

- il concourt à la mise en place d'un réseau de télécommunications à haut débit dans les zones blanches de l'A.D.S.L.,

- le porteur de projet est une commune,
- la commune compte moins de 10 000 habitants.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de **18 451,62 € HT** réparti comme suit :

	Montant € HT
Infrastructures passives (fourniture et pose des poteaux et supports d'antennes - alimentation électrique - pose des antennes)	18 451,62 €
Infrastructures actives (fourniture des antennes)	Pris en charge par l'opérateur
TOTAL en € HT	18 451,62 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

La Région a décidé que, dans le cadre d'un marché de fourniture de services, elle se substituerait aux crédits européens FEDER. Elle interviendra donc à hauteur de 60% pour ce projet.

Le plan de financement est donc le suivant :

	Montant en € HT
Région (60 % dans la limite de 15 000 €)	11 071,00 €
Conseil Général (20 % dans la limite de 15 000 €)	3 690,00 €
Autofinancement	3 690,62 €
TOTAL en € HT	18 451,62 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur les subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 2041465 sous fonction 68.

Autorisation de programme 2010	80 000,00 € HT
Engagement 2010	23 312,00 € HT
Engagement à la Commission Permanente de ce jour	15 713,00 € HT
Disponible	40 975,00 € HT

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes représentant 20 % du total HT des travaux plafonnés à 15 000 € par commune, pour la mise en place de leur réseau respectif à haut débit :
 - 4 900,00 € à la Communauté de Communes Terrasseset Vallée de l'Aveyron,
 - 1 600,00 € à la commune de Bessens,
 - 2 263,00 € à la commune de Lauzerte,
 - 3 260,00 € à la commune de La Salvetat-Belmontet,
 - 3 690,00 € à la commune de Puygaillard-de-Quercy;
- Autorise Monsieur le Président à signer avec la Région et les maîtres d'ouvrage concernés, une convention financière, au nom et pour le compte du département ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041465, sous-fonction 68 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,